

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER**

Je, soussignée, Alexandra Hébert, greffière adjointe de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement 2026-1171 concernant l'alimentation en eau brute du parc Jean-Noël-Tessier et travaux divers au 1000-1010, rue de Mingan - Emprunt de 2 100 000 \$* est de 15 875.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 598.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2026-1171 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 8^e jour du mois d'octobre 2026



M^e Alexandra Hébert
Greffière adjointe